Autorisation parentale
Activité plongée

La pratique en séjour de vacances de l'activité plongée nécessite obligatoirement une autorisation d'un responsable légal du mineur et d'une attestation médicale de non contre-indication.
Elle doit nous être envoyée <u>avant</u> le séjour.

<u>Attestation du responsable légal</u>

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : ……
Agissant en tant que : ……
Du mineur (Nom, Prénom) : ……
Né(e) le : ……. l'autorise à pratiquer l'activité « plongée » dans le cadre du séjour de vacances pour lequel il/elle est inscrit.

Toute fausse déclaration résilie toute possibilité de prise en charge par l'assurance du prestataire en cas d'accident.

Fait à : ……. Le : ……

Signature :

<u>Attestation médicale de non contre-indication</u>

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : …….
Docteur en médecine, certifie que l'enfant (Nom, Prénom) : ……
Né(e) le : ……. ne présente aucune contre-indication à la pratique de la plongée en bouteille.

Fait à : ……. Le : ……

Tampon et Signature du médecin :